

ANNEXES

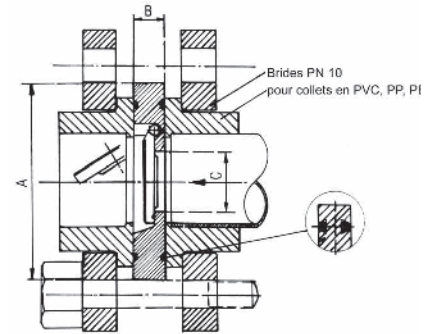
Dimensions courantes des tubes	218
Montage des clapets à battant	219
Dimensions des chanfreins d'extrémité.....	219
Consommation d'adhésif	219
Accouplement vannes à papillon - collets.....	220
Dimensions et assemblage des brides.....	222
Conditions générales de vente	224

DIMENSIONS COURANTES DES TUBES

mm	"	PP-H100	PE100	PE80	PVDF	PVC	PVC-C	ABS	PRV	Fonte ductile	Fibro-ciment	Acier	Béton âme tôle
10	3/8				16	16		16					
15	1/2	20	20	20	20	20	20	20					
20	3/4	25	25	25	25	25	25	25				25	
25	1	32	32	32	32	32	32	32				32	
32	1 1/4	40	40	40	40	40	40	40				40	
40	1 1/2	50	50	50	50	50	50	50				57	
50	2	63	63	63	63	63	63	63			69	63,5	
60/65	2 1/2	75	75	75	75	75	75	75		77		76,1	
80	3	90/110	90/110	90/110	90	90	90	90		98	96	88,9	
100	4	125	110/125	110/125	110	110	110/125	110 / 125		118	122	101,6	
125	5	140/160	140/160	140/160		140	140/160	140		144		127	
150	6	180	160/180	180/200		160		160	168	170	177	133	
175	7	200/225	200/225			200		200				159	
200	8	250	225/250			225		225	220	222	232/240	193,7	
250	10	315	280/315			280		315	272	274	286/295	273	420
300	12	355	355			315/355			324	326	334/356	323,9	420
350	14	400	400			400			376	378	392/419	355,6	
400	16		450/500						427	429	448/478	406,4	520
450	18		500/560						478	480	498/532	457	
500	20		560/630						530	532	568/605	508	630
600	24		710						616	635	654/691	610	730
700	28		800						718	737	761/801	711	840
800	32		900						820	841	869/915	813	950
900	36		1000						924	943	970/1024	914	1060
1000	40		1200						1026	1046		1016	1164

PROCÉDURE DE MONTAGE DES CLAPETS DE RETENUE À BATTANT

- Montage entre brides PN 10 selon normes DIN - ISO (collets QRV et brides ODV).
- Surface d'étanchéité avec joint torique (EPDM ou FPM).
- Centrage par le diamètre du corps.
- Oeillet de support pour faciliter le montage.
- Sans entretien.
- Faible perte de charge.



Montage sur l'installation (les remarques suivantes doivent être considérées durant l'installation).

- Prévoir une longueur droite minimale de 5 x le DN du tube avant et après le clapet.
- Ne pas installer le clapet sur la bride d'une pompe.
- Il est conseillé d'installer le clapet avec un joint plat lorsqu'on utilise des collets à face striée.
- L'installation verticale n'est permise qu'avec un fluide ascendant.

A = Dimension ext. du clapet.

B = Epaisseur.

C = Passage du disque.

D = Angle d'ouverture.

E = Dimension des collets (Emboîture).

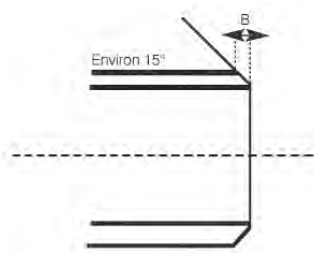
F = Dimension des collets bout à bout.

H = Pression mini. d'ouverture en verticale en mb.

I = Pression mini. d'ouverture en horizontale en mb.

d	DN	G	A	B	C	D	E	F	H	I
40	32	1 1/4	85	15	18	-	50	50	10,0	1
50	40	1 1/2	95	16	22	-	63	63	10,0	1
63	50	2	109	20	32	68°	75	75	14,3	1,5
75	65	2 1/2	129	20	40	73°	90	90	12,3	1,2
90	80	3	144	20	52	75°	110	110	12,0	1
110	100	4	164	22	70	73°	125	125	10,0	1
140	125	5	195	22	92	72°	140	160	9,6	1
160	150	6	220	26	112	72°	160	200	12,5	1
225	200	8	275	35	150	77°	225	250	18,8	1,2
280	250	10	330	40	190	73°	280	315	17,3	1
315	300	12	380	45	210	74°	355	-	21,0	1,2

DIMENSION DU CHANFREIN POUR EXTRÉMITÉ DU TUBE



Dim. Ext. Tube

6 - 16 mm	B
20 - 50 mm	1 - 2 mm
63 - 225 mm	2 - 4 mm
	4 - 6 mm

MOYENNE DES COLLAGES AVEC 1KG D'ADHÉSIF*

D	16	20	25	32	40	50	63	75	90	110	125	140	160	200	225	250
Nbre	550	500	450	400	300	200	140	90	60	40	30	25	15	10	6	4

* Pour le décapant, il faut diviser la quantité d'adhésif par 2.

ASSOCIATION VANNE A PAPILLON / COLLET SUIVANT DIAMETRE DU TUBE

d	Vanne à papillon	Collet compatible suivant matériau			
		PVC	PVC-C TemperFIP	ABS SUPERFLO	PVDF
50	FK0x50	QRV50	QRC50	11135310	QRNF50
63	FK0x63	QRV63	QRC63	11135311	QRNF63
75	FK0x75	QRV75	QRC75	11135312	QRNF75
90	FK0x90	QRV90	QRC90	11135313	QRNF90
110	FK0x110	QRV110	QRC110	11135314	QRNF110
125	FK0x140	CFK125*	-	-	
140		QRV140	-	11135316	
160	FK0x160	QRV160	QRC160	11135317	
200	FK0x225	CFK200*		-	
225		QRV225		11135319	
250	FK0x280	QRV250			
280		QRV280			
300	FK0x315	QRV315			

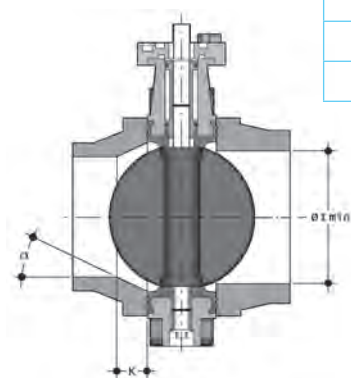
* Utiliser des brides ODV140 et ODV225

d	Vanne à papillon	Collet compatible suivant matériau			
		PE100		PP	
50	FK0x50	QBE50	61252450	QBE50	QRNM50
63	FK0x63	QBE63	61252550	QBE63	QRNM63
75	FK0x75	QBE75	61252650	QBE75	QRNM75
90	FK0x90	QBE90	61252750	QBE90	QRNM90
110	FK0x110	QBE110	61252850	QBE110	QRNM110
125		QBE125	61252950	QBE125	
140	FK0x140	QBE140	61253050	QBE140	
160	FK0x160	QBE160	61253150	QBE160	
180		QBE180	61253250	QBE180	
200	FK0x225	QBE200	61253350	QBE200	
225		QBE225	61253450	QBE225	
250	FK0x280	QBE250	61253550	QBE250	
280		QBE280	61253650	QBE280	
300	FK0x315	QBE315	61253751	QBE315	

Prévoir des chanfreins (voir tableau ci-contre) suivant le diamètre et la série du collet.

DIMENSIONS DU COLLET ET COUPLE DE SERRAGE

d	DN	l min	l max	C
50	40	25	-	9
63	50	28	-	12
75	65	47	75	15
90	80	64	91	18
110	100	84	112	20
125	125	108	139	35
140	125	108	139	35
160	150	134	163	40
200	200	187	212	55
225	200	187	212	55
250	250	225	265	70
280	250	225	265	70
315	300	280	320	70



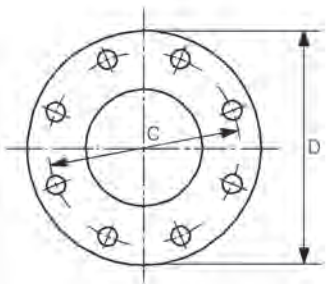
l min : diamètre minimum de la face du collet.
l max : diamètre maximum de la face du collet.
C : couple de serrage en N.m.

DIMENSIONS DU CHANFREIN SUIVANT DIAMETRE ET SERIE

Tube	SDR7,4		SDR11		SDR17	
	a	K	a	K	a	K
50	-	-	-	-	-	-
63	-	-	-	-	-	-
75	-	-	-	-	-	-
90	35°	10	-	-	-	-
110	35°	15	-	-	-	-
125	-	-	-	-	-	-
140	30°	20	-	-	-	-
160	20°	35	20°	35	-	-
180	35°	15	-	-	-	-
200	20°	40	25°	35	20°	35
225	30°	35	15°	40	-	-
250	30°	55	25°	50	25°	35
280	30°	35	25°	35	-	-
315	30°	65	25°	50	20°	40

a : angle du chanfrein en °.
K : longueur du chanfrein en mm.

DIMENSIONS DES BRIDES SUIVANT EN1092.



Perçage conforme à :
NF A 48 840
NF E 29 206
ISO 2531
ISO 7005/2

trous hors axes.

Clé de serrage

Dimension des boulons	Clé de serrage
16	24
20	30

Longeurs des boulons

- Les longueurs de boulons figurant dans ce tableau sont indicatives pour des brides fixes.

- Certaines brides orientables ou raccord à manchon élastomère exigent des longueurs plus importantes.

Diamètre Nominal DN	PN10						PN16						PN25					
	D	C	Boulons				D	C	Boulons				D	C	Boulons			
			Nombre	Diamètre	Longueur	Trou			Nombre	Diamètre	Longueur	Trou			Nombre	Diamètre	Longueur	Trou
40	Voir PN 25						Voir PN 25						150	110	4	M16	70	19
50	Voir PN 25						Voir PN 25						165	125	4	M16	70	19
60	Voir PN 16						173	135	4	M16	70	19	175	135	8	M16	70	19
65	Voir PN 16						185	145	4	M16	70	19	185	145	8	M16	70	19
80	Voir PN 25						Voir PN 25						200	160	8	M16	70	19
100	Voir PN 16						220	180	8	M16	70	19	235	190	8	M20	80	23
125	Voir PN 16						250	210	8	M16	70	19	270	220	8	M24	100	28
150	Voir PN 16						285	240	8	M20	80	23	300	250	8	M24	100	28
200	340	295	8	M20	80	23	340	295	12	M20	80	23	360	310	12	M24	100	28
250	395	650	12	M20	80	23	405	355	12	M24	100	28	425	370	12	M27	110	31
300	445	400	12	M20	80	23	460	410	12	M24	100	28	485	430	16	M27	110	31
350	505	460	16	M20	80	23	520	470	16	M24	100	28	555	490	16	M30	130	34
400	565	515	16	M24	100	28	580	525	16	M27	110	31	620	550	16	M33	140	37
450	615	565	20	M24	100	28	640	585	20	M27	110	31	670	600	20	M33	140	37
500	670	620	20	M24	100	28	715	650	20	M30	130	34	730	660	20	M33	140	37

COUPLES DES BRIDES PLASTIQUE ET RENFORCÉES

Bride PN 10 PVC sur collet à joint plat et bride anti-fluage PP chargé Fibre de verre PN 10

DN	10	15	20	25	32	40	50	65	80	100	125	150	200	200	250
d	16	20	25	32	40	50	63	75	90	110	140	160	200	225	250
Couple en N.M	<10	<10	<10	10	13	13	15	17	18	20	30	44	49	60	69

Bride PN 10 PVC sur collet à joint torique

DN	10	15	20	25	32	40	50	65	80	100	125	150	200
d	16	20	25	32	40	50	63	75	90	110	140	160	225
Couple en N.M	<7,8	<7,8	<7,8	8	8	8	9	9	9	9	15	20	38

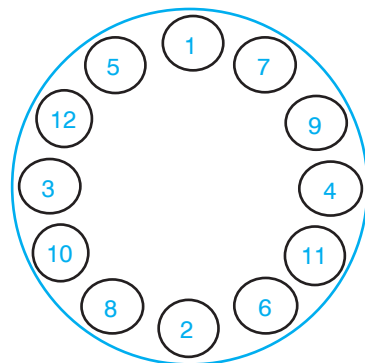
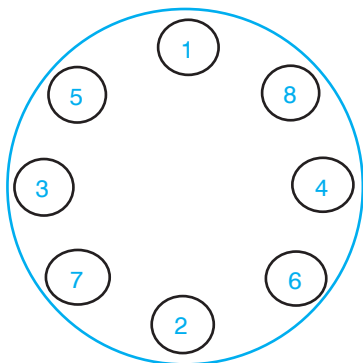
Bride PN 10 renforcée PP et Polyesther (noyau acier) sur collet à joint plat

DN	10	15	20	25	32	40	50	65	80	100	125	150	200
d	16	20	25	32	40	50	63	75	90	110	140	160	225
Couple en N.M	6	7	9	10	20	25	30	35	40	45	50	60	75

PROCÉDURE ET ORDRE DE SERRAGE DES BRIDES BOULONNÉES

La procédure suivante est recommandée pour la jonction par brides :

- Vérifier que les faces sont propres et non détériorées.
- Vérifier la bride folle.
- Vérifier le joint plat.
- Assembler les brides sans les serrer. Vérifier que les trous de boulons sont alignés et que les faces des brides sont parallèles. Vérifier que le joint est correctement placé.
- Serrer progressivement les boulons dans l'ordre indiqué, pour répartir l'effort autour de la bride et éviter sa déformation.
- L'ordre de serrage des boulons pour les brides à 8 et 12 trous est indiqué ci-dessous :



Après avoir effectué un premier serrage comme indiqué, on peut ensuite resserrer les boulons en suivant le sens horaire, de manière à effectuer plus facilement un effort égal sur chacun.

Cette méthode s'applique également aux brides serrant un joint torique : un serrage modéré est suffisant.

PRIX ET CONDITIONS

Nos prix exprimés en euros s'entendent hors taxes au départ de nos magasins, et supposent qu'un minimum de commande suivant chaque type de matériel soit effectué. Nos fournitures sont toujours facturées aux prix et conditions valables le jour de l'expédition, sauf dérogation de notre part. Les délais de livraison sont approximatifs et n'engagent pas notre responsabilité. Ils courent à partir de la date de réception de la commande ou, si celle-ci n'est pas conforme ou acceptée en l'état, à partir du moment où toutes les questions relatives à l'exécution sont définitivement arrêtées d'un commun accord. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. Aucun dédommagement n'est accordé pour les livraisons retardées ou des expéditions avancées et toute pénalité de retard est refusée. Les commandes reçues et acceptées ne peuvent être ni complètement, ni partiellement annulées sans notre consentement écrit. Un supplément forfaitaire de 6.86 euros HT sera applicable sur toutes les commandes inférieures à 75 euros net HT (hors port).

Nous nous réservons une certaine latitude en ce qui concerne les cotes, les poids et l'exécution des pièces commandées. Les emballages ne sont pas repris.

Pour les exécutions spéciales, aucune modification ou annulation de commande ne sera admise. Toute commande ou appel d'offres implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

PAIEMENTS

Nos factures, émises le jour de la mise à disposition, sont payables à Mèze à 30 jours net à compter de leur émission, sans escompte (par traite, billet à ordre ou chèque).

Notre société reste propriétaire des marchandises jusqu'au paiement intégral de la facture (art. 65, loi du 13 juillet 1967 modifié par la loi n° 80.335 du 13 mai 1980).

L'acceptation de conditions particulières n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause de réserve de propriété. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou correspondances qui nous parviennent ne peut modifier celles qui précèdent, à moins d'acceptation formelle de notre part. Le défaut de paiement à l'échéance, quel que soit le mode de règlement, entraîne, de plein droit et sans formalité, l'application à compter de ladite échéance d'une pénalité de retard égale au taux d'intérêt légal multiplié par 1,5 calculée au jour le jour. Le défaut d'acceptation d'un effet ou le non retour de l'effet envoyé à l'acceptation équivaut à un défaut de paiement.

GARANTIE

Nos matériels sont garantis 1 an à dater de leur mise à disposition, contre tous vices de fabrication et de matières, pour autant que le matériel n'aura été, entre temps, démonté ni réparé. Toutefois, cette garantie est exclue en cas de stockage extérieur ou prolongé, ou si le défaut constaté résulte d'une usure, d'un choc, d'une erreur de pose, d'un défaut d'entretien et/ou d'une utilisation non-conforme.

Cette garantie est strictement limitée au remplacement de la ou des pièces d'origine, reconnues défectueuses par nos services. Les frais de port aller et retour, ainsi que la main-d'œuvre, restent à la charge du client.

Aucune responsabilité ne saurait nous incomber en cas d'accidents ou de risques directs ou indirects découlant d'une défectuosité de nos matériels. La garantie ne couvre pas les conséquences d'immobilisation et exclut tout versement d'indemnité. Notre responsabilité cesse lorsque nos matériels auront été modifiés. Les accessoires et adaptations ne sont pas couverts par cette garantie. Aucune obligation de garantie ne sera due en cas de retard de paiement.

EXPEDITIONS

Les marchandises livrées voyagent aux risques et périls des destinataires, même en cas de livraison franco. Les transporteurs étant responsables des avaries et des retards de livraison, les destinataires doivent émettre des réserves, le cas échéant, auprès des transporteurs et selon les formes requises avant de prendre livraison des marchandises. Les envois directs d'usine, comme ceux de nos magasins, sont soumis aux mêmes conditions. GLYNWED SAS se réserve le droit de refuser certains envois sur chantiers ; dans ce cas, la livraison sera effectuée à l'adresse du «commandeur».

RECLAMATIONS

Les réclamations, qu'elle qu'en soit la nature, doivent être adressées dans les 8 jours qui suivent la réception des marchandises, à défaut de quoi, elles ne seront pas recevables. Les différences dans le nombre de pièces, dans le poids par rapport aux documents d'expédition, ainsi que le mauvais état des colis doivent être notifiés au transporteur avant l'acceptation de la livraison.

RETOUR DES MARCHANDISES

Les retours de marchandises ne sont acceptés que si nous les avons préalablement autorisés ; ils doivent nous parvenir franco de tous frais, et ne comporter que des marchandises en parfait état avec leur emballage d'origine. Le prix des marchandises rendues tel qu'il apparaît sur la facture correspondante est alors porté au crédit de l'acheteur, déduction faite de 20% de son montant pour frais de manutention par nos services du matériel retourné. Aucun remboursement en espèces ne sera effectué. Les pièces fabriquées sur plans ou indications de notre client ou non tarifées ne seront ni reprises ni échangées.

RESPONSABILITE

Glynwed SAS ne peut être tenue à aucune indemnisation envers l'acheteur au titre des dommages immatériels ou indirects tels que manque à gagner, perte de revenus, perte de profits, troubles d'image...

L'acheteur renonce à tout droit et action contre Glynwed SAS au titre des dommages visés à l'alinéa ci-dessus et garantit en tant que de besoin Glynwed SAS contre toute action qui serait faite par un tiers directement contre elle à ce sujet.

FORCE MAJEURE - CLAUSE D' EXONERATION

En cas d'événement de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté des parties (incendie, inondation, conflit du travail - soit chez Glynwed SAS, soit chez ses fournisseurs - mobilisations, réquisition, embargo, manque de moyen de transport, manque général d'approvisionnement, etc) faisant obstacle ou rendant déraisonnablement onéreuse l'exécution des obligations nées du contrat, les délais d'exécution de ces obligations seront prorogés de la durée des dits événements et devront être exécutés spontanément dès leur cessation. Pour bénéficier de cette prorogation, la partie qui souhaite invoquer un événement de force majeure doit avertir immédiatement par écrit l'autre partie de son intervention aussi bien que de sa cessation.

Si par suite d'un événement de force majeure, l'exécution du contrat devient impossible dans un délai raisonnable, chacune des parties a le droit de se dégager du contrat par simple notification écrite sans avoir à demander la résiliation à un tribunal.

CHANGEMENT DE CONTROLE

En cas de changement de la situation juridique de l'acheteur ou en cas de changement de son contrôle direct ou indirect, Glynwed SAS se réserve le droit d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de demander des garanties ou le paiement comptant, et d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues même non échues.

PROPRIETE INDUSTRIELLE

« Glynwed » est une marque déposée propriété de Glynwed. L'acheteur ne peut sans l'accord préalable écrit de Glynwed SAS altérer, modifier ou supprimer la marque apposée sur les marchandises livrées ou la documentation associée aux dites marchandises ni revendre lesdites marchandises sous d'autres noms.

Toute utilisation de la marque « Glynwed » ou d'autres marques propriété de Glynwed SAS sur toute forme de support n'émanant pas de Glynwed SAS doit faire l'objet de notre accord préalable écrit.

DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Le contrat est régi par le droit français.

Tout litige auquel pourra donner lieu l'interprétation ou l'exécution du contrat ou qui en sera la suite ou la conséquence sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Sète même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



an *Aliaxis* company

GLYNWED SAS

Z.I.

Route de Béziers

F 34140 Mèze

Tél : 33 (0)4 67 51 63 30

Fax : 33 (0)4 67 43 61 43

RCS Montpellier 787 050 103

www.glynwed.fr